

**10.B.1. Lettre du Colonel Cyprien Kayumba au Ministre de la
Défense de Bukavu, 26 décembre 1994, Suspicion de
détournement de fonds publics**

Monsieur le Ministre de la DEFENSE
à BUKAVU (ZAIRE)

OBJET Suspicion de
détournement
de Fonds Publics

Monsieur le Ministre,

De mon retour de mission au mois de Juillet 94, j'ai été surpris d'apprendre par diverses sources d'information que les bruits courraient au sein de la population rwandaise réfugiée à GOMA et à BUKAVU comme quoi j'aurais détourné une énorme somme d'argent qui m'avait été confiée pour l'achat d'armes et munitions destinées aux FAR et que par conséquent j'étais qualifié d'INKONTANYI et de principal mobile de la défaite des FAR dans la guerre contre le FPR.

De prime abord j'ai cru comprendre qu'il s'agissait de faux bruits et rumeurs propagés par des personnes tendancieuses ou mal informées qui voulaient salir ma réputation comme j'en ai connues par le passé. Certaines personnes osaient même dire que si par hasard je me rendais à GOMA ou à BUKAVU, je serais lynché par les militaires ou même la population civile, raison pour laquelle j'ai préféré rester à NAIROBI jusqu'à l'éclaircissement de cette situation ambiguë savamment créée et popularisée à mon sujet. Très récemment j'ai pu aussi rencontrer certains officiers de passage à NAIROBI qui aussi semblaient être convaincus de cette calomnie à mon égard.

En complément de mon rapport de mission que je vous ai transmis via notre Ambassade à Paris au mois de Juillet 94, je décide aujourd'hui d'apporter à votre intention des éclaircissements qui reflètent surtout les opérations financières qui ont été effectuées au profit des fournisseurs avec qui j'ai travaillé à savoir la Société MIL-TEC CORPORATION LTD et la Société DYL INVEST LTD, ainsi que les moyens financiers qui m'ont été octroyés pour l'accomplissement de ma mission.

a. En quittant KIGALI le 17 AVRIL 94, j'ai touché une indemnité de mission de 3 jours qui m'a été payée en FRW par le Directeur Général du BUDGET à GITARAMA, Mr NKILIYEHE Melane. Toutefois comme je devais voyager par l'avion cargo après le déchargement du matériel à GOMA, je n'ai pas pu toucher les frais pour l'achat du billet d'avion pour le voyage. J'ai donc échangé le montant qui m'avait été remis au taux du marché noir à GISENYI pour avoir des devises et j'ai embarqué à bord de l'avion Cargo de la compagnie OKADA AIR CARGO de LAGOS qui m'a déposé à NAIROBI où il devait prendre un chargement de fleur pour se rendre ensuite à OSTENDE en BELGIQUE. De Nairobi, comme l'Ambassade n'avait pas de provisions sur son compte pour m'acheter un ticket d'avion, j'ai soumis le problème au fournisseur qui avait livré la marchandise et il a accepté de m'acheter ce ticket pour me permettre de poursuivre le voyage pour le CAIRE et PARIS. Je suis resté 3 jours au CAIRE et 27 jours à PARIS et suite à cette prolongation de mission de 24 jours à PARIS, j'ai perçu une indemnité de 4.179 USD qui m'a été payée par notre Ambassade à PARIS suite à un transfert de fonds venant de notre Ambassade au CAIRE (voir copie en annexe), tandis que mon séjour d'un mois à TRIPOLI a été pris en charge par le Gouvernement libyen.

Les frais de voyage ont donc été payés comme suit :

- Trajet GOMA - NAIROBI : par avion Cargo (gratuit)
- Trajet NAIROBI - LE CAIRE - PARIS - NAIROBI : par MIL-TEC
- Trajet NAIROBI - KINSHASA : par MIL-TEC
- Trajet KINSHASA - LE CAIRE : par Col BAGOSORA
- Trajet LE CAIRE - TUNIS : par Ambarwanda le CAIRE
- Trajet TRIPOLI - PARIS - LE CAIRE : par MIL - TEC
- Trajet LE CAIRE - NAIROBI : par Moi-meme

Comme frais de mission je n'ai donc touché en mains que :

- 170.000 FRW perçus à GITARAMA
- 4.179 USD perçus à l'Ambassade à PARIS

D. Operations financieres au profit de MIL-TEC CORPORATION LTD

En quittant KIGALI, deux transferts de fonds avaient ete effectues par la BNR, l'un de 1.265.500 USD, au profit de la Societe MIL-TEC CORPORATION LTD et l'autre de 1.400.000 USD au profit du Ministere de la DEFENSE d'Egypte mais suite au refus par l'Egypte de nous livrer du materiel militaire, une partie de ce montant a aussi ete transferee chez MIL-TEC CORPORATION LTD. Ainsi ses livraisons et ses paiements se resument dans le tableau ci-apres:

<u>Date du vol</u>	<u>Montant de la facture</u>	<u>Paiement effectue</u>	<u>Origine du Transfert</u>
19.04.94	853.751.00	1.265.500.00	BNR KIGALI
20.04.94	261.200.00	667.000.00	Ambarwanda le CAIRE
	56.000.00	596.000.00	" " "
03.05.94	942.680.00	450.000.00	DYL INVEST
		130.000.00	Ambarwanda le CAIRE
09.05.94	1.093.340.00		
20.05.94	1.074.549.00	500.000.00	BBL
		523.500.00	Banque BXL LAMBERT
		500.000.00	Ambarwanda le CAIRE
18.07.94	753.645.00	175.000.00	Ambarwanda PARIS
	68.750.00	578.645.00	Ambarwanda le CAIRE
	<u>5.454.395.00</u>	<u>5.385.645.00</u>	

Comme le montre ce tableau, il se degage un solde debiteur envers le fournisseur de 68.750 USD correspondant aux frais de retard de dechargement de l'avion a KINSHASA lors de la derniere livraison du 18/07/94. Le fournisseur a signale par ailleurs que le dernier transfert de 578.645 USD effectue par l'Ambassade au CAIRE ne lui est pas parvenu, probablement suite a un blocage de l'operation au niveau de la Banque a NEW YORK. Ainsi donc pour les seules livraisons qu'il a effectuees dans la periode du 19 AVRIL 94 au 18 JUILLET 94, il nous reclame un montant de 647.395 USD. En plus de cela le meme fournisseur nous reclame egalement un montant de 1.060.910 USD pour le materiel militaire qu'il nous a livre en 1993 et que le Ministre des Finances d'alors a refuse de

payer pour ses propres raisons.

c. Situation financiere du contrat avec la Societe DYL INVEST LTD

- Montant global du contrat	:	12.166.000 USD
- Acompte verse	:	<u>4.258.100 USD</u>
- Valeur de la marchandise livree en 93	:	1.946.136 USD
- Autres paiements effectues par DYL INVEST pour le compte du MINADEF	:	699.000 USD
- Solde sur l'acompte verse	:	1.612.964 USD

Ma mission consistait a approcher le fournisseur pour qu'il nous livre le materiel restant a concurrence de ce solde encore disponible. Comme je l'ai detaille dans mon rapport de mission, le fournisseur n'a pas pu livre preconisant l'embargo et il n'a pas voulu rembourser le montant total restant du. Toutefois il a accepte de rembourser une petite partie de 450.000 USD qu'il a transfere sur le compte de la Societe MIL-TEC CORPORATION pour permettre le paiement du vol du 03 Mai 94. Cette societe reste donc redevable envers l'Etat Rwandais d'un montant de 1.612.964 USD pour lequel un dossier a ete deja depose au tribunal par l'avocat a qui j'ai remis l'affaire pour une poursuite judiciaire. Notre attache militaire a Paris reste en contact avec l'avocat pour mener a bout cette affaire, toutefois il n'a pas encore pu verser une avance d'honoraires reclamee par l'avocat pour les investigations deja accomplies suite au probleme de tresorerie a l'Ambassade.

d. Un paiement de 120.000 FF a ete egalement effectue par notre Ambassade a PARIS pour l'acquisition d'un telephone par satellite pour le Ministere de la DEFENSE. Le montant a ete transfere pour notre Ambassade au CAIRE (Voir copie en annexe.)

Ainsi, Monsieur le Ministre, comme vous pouvez le constater a travers cet expose, je n'ai emporte aucune valise de dollars comme d'aucuns le preconisent, je n'ai manipule aucun fonds meme pas de document relatif aux transferts effectues. Ce que j'ai fait c'est la programmation des livraisons avec le seul fournisseur qui a pu nous livrer a chargements d'avion soit 240 Tonnes de munitions a savoir MIL-TEC CORPORATION et je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre qui a pu realiser plus de recettes que moi parmi d'autres equipes qui ont ete envoyees ailleurs pour la meme mission d'approvisionnement. Je signalerai en passant que vers mi-juin 94 alors que le Ministre de la DEFENSE signalait a ce fournisseur d'etre a cours de devises pour le payer, celui-ci lui a propose de poursuivre les livraisons de munitions contre un paiement troc the ou cafe lorsqu'ils se sont rencontres a NAIROBI. Le Ministre lui a repondu que le the etait a MOMBASA et le fournisseur s'est rendu a MOMBASA pour verifier et il y a

rencontre le Directeur de l'OCIR The qui lui a informe que le the avait ete vendu mais qu'il se trouvait toujours dans les entrepots a MOMBASA suite aux difficultes suscitees par les proprietaires des entrepots. Supris de la reaction de ces deux responsables eu egard aux difficultes d'approvisionnement de l'Armee Rwandaise a cette epoque, le fournisseur est rentre decu a LONDRES pour y attendre un transfert CASH eventuel apres la vente du the afin qu'il puisse poursuivre les livraisons. A la derniere minute, alors que la ville de KIGALI venait de tomber, le Ministre de la DEFENSE a tire la sonnette d'alarme chez ce meme fournisseur lui demandant de reprendre les livraisons mais a credit ! Il l'a accepte mais c'etait trop tard car la derniere cargaison est arrivee a GOMA le 13/7/94 alors que les hommes avaient deja commence a franchir la frontiere vers le ZAIRE.

Ainsi, pour conclure, Monsieur le Ministre, je vous ai fourni sans aucun contour les details financiers sur les dossiers dont j'ai assure le suivi, si vous realisez qu'il y aurait d'autres points escamotes, je suis pret a les expliciter davantage voire meme devant une commission appropriee, mais je ne voudrais pas que les defaillances des autres soient portees injustement sur ma personne. A cet effet je demanderais que chacun parmi les personnes qui ont ete engages dans ce dossier d'approvisionnement puisse rendre compte de ses exploits, ainsi on saura celui qui merite recompense et celui qui merite l'echafaud ! Par la meme occasion l'ex-ministre de la Defense devrait etayer chaque cas car c'est bien lui qui pilotait toutes ces missions d'approvisionnement et qui en assurait la coordination. Moi je pense que si la lutte doit continuer pour sauver le peuple rwandais qui souffre actuellement de tous les maux que malheureusement il ne s'est pas crees, il faudrait un changement integral les mentalites pour surtout en guerir cette terrible maladie qui gangrene les esprits et les entraine a ne trouver le mal, la defaillance que chez autrui, se qualifiant ainsi de saint soi-meme.

En attendant des eclaircissements sur mon cas dans l'hypothese ou le doute subsiste, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma consideration distinguee.

Copie pour information :

LT Col KAYUMBA CYPRIEN

- Monsieur le Ministre des Finances
a BUKAVU - ZAIRE
- Monsieur le Gouverneur de la BNR
a NAIROBI - KENYA
- Commandant des FAR
a GOMA - ZAIRE

